

*Travaux de la Chambre***L'ÉCONOMIE**

LA VALEUR DU DOLLAR—LES TAUX D'INTÉRÊTS

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

À Windsor, hier, le commissaire au développement a mentionné que plusieurs fabricants de pièces d'automobile songent sérieusement à s'installer aux États-Unis par crainte des effets néfastes que pourrait avoir la hausse du dollar canadien, compte tenu surtout des dispositions sur le libre-échange.

Quand le ministre des Finances prendra-t-il des mesures au sujet des taux d'intérêt qui font grimper la valeur du dollar au détriment des fabricants canadiens et qui incitent ces derniers à aller poursuivre leurs activités aux États-Unis, ce qui provoque des pertes d'emplois au Canada?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, si le député veut bien comparer les taux d'intérêt à ceux qui existent actuellement aux États-Unis, et examiner quelle a été la tendance au cours des huit ou neuf dernières années, il s'apercevra que la situation n'a rien d'exceptionnel. À ce que je sache, l'écart pour cette période est en moyenne de 1,4 p. 100. Depuis quelques mois, l'écart fluctue entre 1,5 et 1,6 p. 100. La situation reste donc à peu près la même.

Ceux qui songent à quitter le Canada ont sans doute d'autres raisons. En outre, je signale au député que les fabricants avec lesquels je me suis entretenu s'estiment en mesure de soutenir efficacement la concurrence au niveau où se trouve le dollar canadien, car celle-ci dépend de bien d'autres facteurs que de la valeur de notre monnaie.

M. McCurdy: Pourquoi auraient-ils à se battre comme cela?

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais demander au leader parlementaire quels travaux il prévoit pour la semaine qui vient.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, comme on le voit à l'ordre du jour d'aujourd'hui, nous allons examiner cet après-midi le projet de loi C-129, celui qui concerne Air Canada, puis le projet de loi C-121 sur la réorganisation et l'aliénation de Eldorado Nucléaire; puis la troisième lecture du projet de loi C-110 sur le Tribunal canadien du commerce extérieur; puis le projet de loi C-103 sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique; ensuite l'examen à l'étape du rapport du projet de loi C-126 sur Bretton Woods; puis le projet de loi C-82, celui des lobbyistes; puis l'examen à l'étape du rapport du projet de loi C-30 sur les parcs nationaux, et enfin le projet de loi C-73 sur la mise en oeuvre d'un accord concernant les terres indiennes de l'Ontario.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je relève que le gouvernement n'a pas dit s'il entend s'occuper de la question de l'avortement, soit par le biais de la motion qu'il a au *Feuilleton* soit autrement. Je pose la question non pas dans un but de dispute mais pour avoir des précisions sur les travaux de la Chambre et à cause du grand intérêt qui règne dans le

public quant à la façon dont le gouvernement va s'occuper de la question.

Comme le leader parlementaire du gouvernement s'en souviendra, le leader parlementaire adjoint du gouvernement a dit la semaine dernière quand j'ai posé la question qu'il avait l'intention d'appeler lundi la motion gouvernementale relative à l'avortement, pour que les questions de procédure puissent être discutées et tranchées par le président. Ensuite, il était bien compris que le gouvernement allait appeler une motion de discussion en bonne et due forme, jeudi de cette semaine si je ne m'abuse, c'est-à-dire aujourd'hui. Puis lundi matin j'ai reçu, comme aussi j'imagine mon homologue du NPD, un appel téléphonique qui m'informait quelques heures avant l'ouverture de la Chambre que le gouvernement n'allait pas appeler la motion. Le leader parlementaire adjoint du gouvernement a par la suite déclaré à la presse comme à moi que la question retournait au caucus gouvernemental.

Si j'aborde le sujet c'est pour expliquer la raison qui me pousse à poser cette question et également pour bien préciser que, contrairement à ce qu'a dit le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) pendant la période des questions, l'opposition n'a pas fait d'obstruction pour empêcher que la question ne soit mise en discussion. En fait, nous n'avons ni les pouvoirs ni les moyens de faire de l'obstruction, même si nous le voulions, parce que c'est le gouvernement qui contrôle absolument l'utilisation de son temps et qui désigne les mesures qu'il veut faire mettre en discussion.

Je répète que je ne cherche pas la confrontation en soulevant cette question. Je pense, cependant, que je me dois de mettre les choses au point à ce sujet, afin de donner la possibilité au gouvernement d'apporter les précisions voulues, du fait de la perplexité de bien des gens relativement à ce qui s'est passé à ce sujet cette semaine ainsi que de l'intérêt de la population en général, qui souhaite avoir certains éclaircissements.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de répondre.

Manifestement, nous avons l'intention, et nous l'avons toujours, de proposer une motion tendant à débattre de la question de l'avortement. L'une des raisons pour lesquelles nous avons hésité à le faire c'est parce que les deux partis d'opposition nous avaient nettement avisés qu'ils entendaient combattre cette question en s'appuyant sur des points de procédure. C'est là un fait, car au départ, c'est ce qu'ils nous avaient clairement fait savoir.

● (1510)

À ce sujet, le leader parlementaire adjoint du gouvernement est en voie d'organiser une réunion avec les leaders parlementaires. Il est à l'extérieur de la ville aujourd'hui, mais il sera parmi nous demain. Il espère rencontrer les leaders parlementaires, afin de discuter plus en détail de cette question et de voir si une fois de plus, nous pouvons nous entendre et nous comprendre sur la façon de procéder pour éviter de tomber dans un débat de procédure. En toute franchise, nous tentons toujours d'aborder des questions importantes de cette nature en favorisant la convergences de vues, surtout s'il faut apporter des modifications au Règlement. Nous espérons pouvoir compter sur le même genre de coopération de la part des deux partis d'opposition. C'est dans cet esprit que le leader parlementaire